

## CHAPITRE III : GESTION DU MATÉRIEL



**Fiche n° III.1 : Entretien des dispositifs médicaux**



Logo ou nom de l'établissement	GESTION DU MATÉRIEL	Référence :
		Date : / /20
		Version :

## ENTRETIEN DES DISPOSITIFS MÉDICAUX (DM)

### 1. Objectif

Décrire les modalités d'entretien des dispositifs médicaux en contact avec la peau saine, la peau lésée ou une muqueuse du résident afin de prévenir le risque de transmission croisée.

### 2. Domaine d'application-personnel concerné

Ensemble des dispositifs médicaux réutilisables qui sont disponibles en EHPAD dans le cadre des soins préventifs, curatifs et/ou diagnostics.

#### Classement des dispositifs médicaux et niveau d'entretien requis

Destination du matériel	Niveau de		
	classement	risque infectieux	traitement requis
Introduction dans un système vasculaire ou dans cavité ou tissu stérile	critique	haut risque	- usage unique ou, - stérilisation ou, - désinfection de haut niveau. ex : petit matériel médico-chirurgical (pinces, cures...).)
En contact avec muqueuse ou peau lésée superficiellement	semi critique	risque médian	désinfection de niveau intermédiaire ex : bassin de lit urinal, chaise percée, matériel ORL...
En contact avec la peau intacte du résident ou sans contact avec le résident	non critique	risque bas	désinfection de bas niveau ex : tensiomètre, stéthoscope, appareil à ECG, barrières de lit, matériel de rééducation, ...

Source : Guide des bonnes pratiques de désinfection des DM - CTIN - CSHPF – 1998

#### La stérilisation :

- est sous la responsabilité d'un pharmacien gérant de pharmacie à usage intérieur,
- est incontournable pour les dispositifs médicaux stérilisables,
- du matériel médico-chirurgical non réutilisable dit « à usage unique » après utilisation, est interdite,
- à la chaleur sèche (Poupinel®) est proscrite.

Le choix de dispositifs médicaux à usage unique en EHPAD est à privilégier. L'intégrité de l'emballage est à vérifier avant l'utilisation.

Logo ou nom de l'établissement	<b>GESTION DU MATÉRIEL</b>	Référence :
		Date :     /     /20
		Version :

### 3. Références

- Comité technique national des infections nosocomiales. "Surveillance microbiologique de l'environnement dans les établissements de santé" - Air, eau et surfaces". 2002.
- Observatoire du risque infectieux en gériatrie - ORIG, Société française d'hygiène hospitalière - SF2H. Programme Priam. Prévention des infections en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Consensus formalisés d'experts. Juin 2009.
- Guide de bonnes pratiques de désinfection des dispositifs médicaux. Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France et Comité technique national des infections nosocomiales. 1998.

### 4. Responsabilité

- IDE Décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code **Articles R. 4311-1 4311-4 & 4311-5 & 4312-11.**
- Aide soignante

L'application du protocole est sous la responsabilité de l'IDE selon la réglementation en vigueur.

Il existe un consensus dans l'EHPAD entre le médecin et le pharmacien pour le choix et le traitement des DM.

### 5. Description

#### 5.1 - Définitions

- **Nettoyage** : action de nettoyer, éliminer des surfaces ou des objets (sans les endommager) les souillures afin d'obtenir un état de propreté visuelle. Elle se fait à l'aide de détergents qui sont des tensioactifs.
- **Désinfection** : opération consistant à détruire et/ou à inactiver les microorganismes présents sur les surfaces. On ne désinfecte bien que ce qui est propre.
- **Détergent- désinfectant** : produit alliant détergence et désinfection.
- **Stérilisation** : ensemble des opérations permettant d'obtenir l'état de stérilité d'un dispositif médical ainsi que le maintien de cet état.

#### 5.2 - Principes de base

##### Tenue du personnel

- Absence de bijoux (bague, bracelet, montre) ;
- Cheveux attachés ;
- Mains propres et sèches, ongles courts dépourvus de vernis ;
- Tenue professionnelle propre ;
- Gants de ménage individualisés et entretenus ou gants vinyle à manchettes hautes ;
- Tablier.

#### 5.3 - Propriétés microbiologiques

Lors du choix d'un produit, il est important de vérifier pour chaque norme que les conditions d'utilisation du produit, préconisées par le fournisseur (dilution, durée de trempage, température, action physicochimique), permettront d'obtenir l'activité attendue conformément aux résultats des essais selon les normes.

La norme NF EN 14885 définit, en fonction de l'usage, les normes européennes auxquelles un produit doit satisfaire pour revendiquer une activité microbicide. Compte tenu du fait que le panel de normes n'est pas encore complet, les propositions de normes à exiger ci-dessous pourront faire l'objet de révisions.

Logo ou nom de l'établissement	<b>GESTION DU MATÉRIEL</b>	Référence :
		Date :     /     /20
		Version :

### Tableaux 1 et 2 d'activité des normes

#### Tableau 1

<b>PRODUITS DÉTERGENTS DÉSINFECTANTS DES DISPOSITIFS MÉDICAUX (DM)</b>		
NORMES MINIMALES	BASE	EN CONDITIONS DE
<b>Bactéricide</b>	NF EN 1040 (T 72-152)	SALETÉ : NF EN 13727 (T 72-175)
<b>Fongicide partielle</b> ( <i>Candida albicans</i> )	NF EN 1275 (T 72-200)	SALETÉ : NF EN 13624 (T 72-600)
<b>Virucide</b> (facultative, dépend de l'usage du produit)		PROPRETÉ : NF EN 14476 (T 72-185)
<b>DE PRÉFÉRENCE</b>		<b>EN CONDITIONS DE PROPRETÉ</b>
<b>Bactéricide</b>		NF EN 14561 (T 72-602)
<b>Fongicide partielle</b> ( <i>Candida albicans</i> )		NF EN 14562 (T 72-206)

#### Tableau 2

<b>PRODUITS DÉSINFECTANTS DES DISPOSITIFS MÉDICAUX (DM)</b>		
NORMES MINIMALES	BASE	EN CONDITIONS DE PROPRETÉ
<b>Bactéricide</b>	NF EN 1040 (T 72-152)	NF EN 13727 (T 72-175)
<b>Fongicide</b>	NF EN 1275 (T 72-200)	NF EN 13624 (T 72-600)
<b>Virucide</b>		NF EN 14476 (T 72-185)
<b>Mycobactéricide</b> - <b>Tuberculocide</b> ( <i>Mycobacterium terrae</i> ) - <b>Mycobactéricide</b> ( <i>Mycobacterium terrae, Mycobacterium avium</i> )		NF EN 14348 (T 72-245)
<b>DE PRÉFÉRENCE</b>		<b>EN CONDITIONS DE PROPRETÉ</b>
<b>Bactéricide</b>		NF EN 14561 (T 72-602)
<b>Fongicide</b>		NF EN 14562 (T 72-206)
<b>Tuberculocide ou mycobactéricide</b> dépend de l'usage du produit		EN 14563 (T 72-246)

**En cas de Désinfection de haut niveau (matériel thermosensible rare en EHPAD) le désinfectant est aussi Sporicide de base: NF T 72-230 ou 231 ou NF EN 14347 (T 72-232).**

Logo ou nom de l'établissement	<b>GESTION DU MATÉRIEL</b>	Référence :
		Date :    /    /20
		Version :

#### 5.4 - Fiches techniques

- Fiche technique n° 1 : Préparation de la solution de détergent-désinfectant et entretien du bac de trempage
- Fiche technique n° 2 : Traitement des dispositifs médicaux réutilisables non critiques et semi critiques immergeables
- Fiche technique n° 3 : Traitement des dispositifs médicaux critiques réutilisables

#### 6. Recommandations

- Information et formation des professionnels chargés de l'entretien des dispositifs médicaux
- Diffusion de la procédure auprès des professionnels
- Réalisation d'audits de pratique.

Logo ou nom de l'établissement	GESTION DU MATÉRIEL	Référence :
		Date :    /    /20
		Version :

FICHE TECHNIQUE N°1

Préparation de la solution de détergent-désinfectant et entretien du bac

<b>PREPARATION DU BAC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bac propre, gradué, vidangeable ;</li> <li>- Mettre des lunettes, un tablier et des gants ;</li> <li>- Remplir le bac d'eau du réseau en respectant la quantité ;</li> <li>- Ajouter une dose de produit détergent-Désinfectant adaptée à la quantité d'eau (selon les recommandations du fournisseur) ;</li> <li>- Mettre le couvercle sur le bac ;</li> <li>- Tracer l'heure et la date de préparation de la solution sur le couvercle du bac ;</li> <li>- Renouveler la solution toutes les 24h ou plus si saturée selon les recommandations du fournisseur.</li> </ul>
<b>ENTRETIEN DU BAC Lors du renouvellement de la solution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre des lunettes, un tablier et des gants ;</li> <li>- Nettoyer toutes les surfaces intérieures et extérieures avec une lingette à usage unique imbibée de détergent- Désinfectant ;</li> <li>- Rincer à l'eau du réseau ;</li> <li>- Laisser sécher ou le remplir pour une nouvelle utilisation ;</li> <li>- Entreposer après usage dans un lieu sec et propre.</li> </ul>
<b>MATERIEL DE NETTOYAGE DES DISPOSITIFS MEDICAUX Après chaque utilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Brosse, écouvillon, seringue pour les dispositifs creux ;</li> <li>- Nettoyer en même temps que le bac.</li> </ul>



**Respecter la dilution du produit détergent-désinfectant**

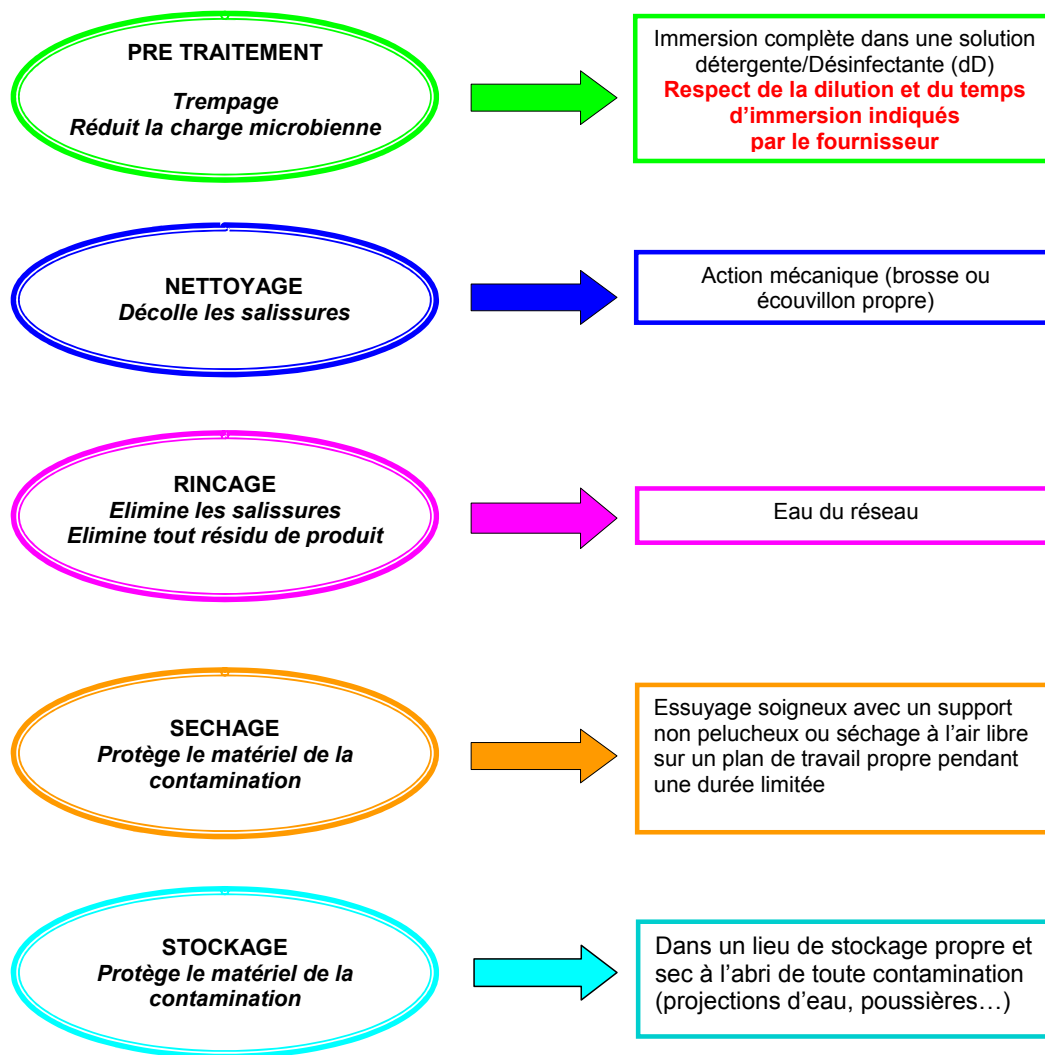
Quantité de produit insuffisante : solution inefficace

Quantité de produit excessive : danger pour les utilisateurs et pas d'efficacité supérieure

Logo ou nom de l'établissement	GESTION DU MATÉRIEL	Référence :
		Date : / /20
		Version :

**FICHE TECHNIQUE N°2**

**Traitement des dispositifs médicaux réutilisables non critiques et semi critiques immergeables**  
(ex : garrot, plateau....)



**Matériel non immergeable par sa taille ou par sa constitution** (ex : brancards, tensiomètres, stéthoscopes, chariot de douche, lève malade, ...): désinfection avec une lingette à usage unique imprégnée de détergent-Désinfectant à laisser sécher ; il est possible d'utiliser un nettoyeur-vapeur pour un nettoyage approfondi pour le matériel volumineux

Le rinçage après l'usage de lingette est inutile, sauf si le matériel est susceptible d'être en contact avec les muqueuses.

Pour les seaux de chaise, bassins, urinaux et boccas de prélèvements, il est recommandé de limiter le risque infectieux pour les professionnels et l'environnement en utilisant un laveur désinfecteur (lave- bassin) thermique, ou chimique.



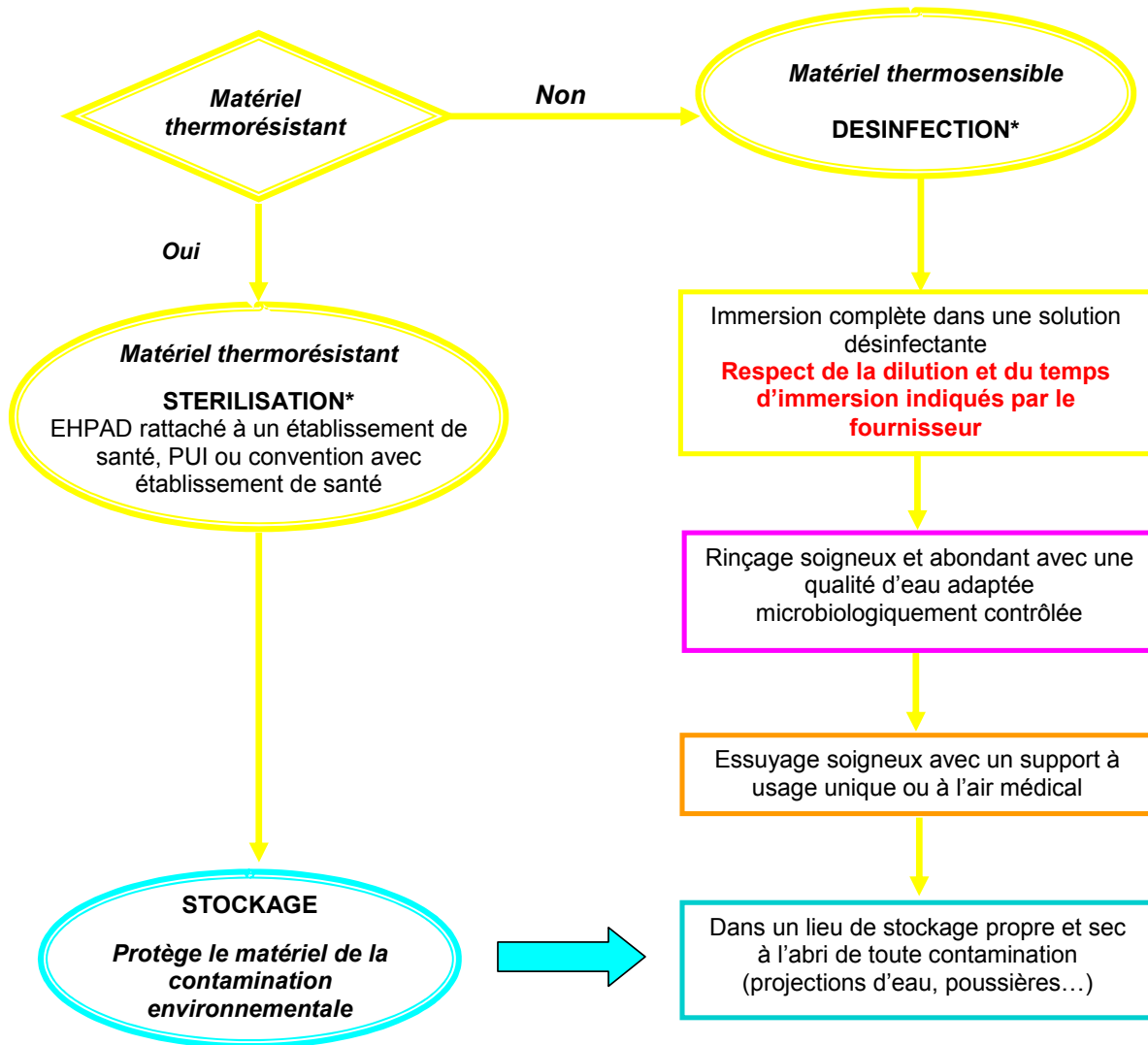
Logo ou nom de l'établissement	GESTION DU MATÉRIEL	Référence :
		Date : / /20
		Version :

FICHE TECHNIQUE N°3

Traitement des dispositifs médicaux critiques réutilisables  
(ex : matériel de soins stérilisables : ciseaux, pinces...)

Les étapes de pré traitement sont identiques à la Fiche technique N°2

Traitements soumis à réglementation



\*selon le système de qualité interne

